

Scierie BONNET
Les Beaubutaines
58200 Cosne Cours-sur-Loire

DEMANDE D'ENREGISTREMENT
D'UNE INSTALLATION CLASSEE
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
concernant
**UNE UNITE DE SCIAGE ET
D'ASSEMBLAGE DE CAISSES ET PALETTES**
Commune de Cosne-Cours sur Loire
(58200)

Février 2015



INSTITUT TECHNOLOGIQUE

Dossier réalisé en collaboration avec l'institut technologique FCBA
(Forêt, Cellulose, Bois-construction, Ameublement)
10, avenue de Saint Mandé - 75012 PARIS

SOMMAIRE GENERAL

Ce dossier est constitué conformément aux articles R. 512-46-3 et R. 512-46-3 du Code de l'environnement.

Il comprend les pièces suivantes :

- **Titre 1 : Description et classement des activités**
- **Titre 2 : Pièces jointes**
 1. Carte de localisation au 1/25 000
 2. Plan des abords au 1/2 500
 3. Un plan d'ensemble du site au 1/200
 4. Compatibilité des activités avec le plan local d'urbanisme
 5. Avis du maire sur le type d'usage futur du site
 6. Evaluation des incidences Natura 2000
 7. Les capacités techniques et financières de l'exploitant
 8. Justifications du respect des prescriptions de l'AMPG du 02/09/14
 9. Compatibilité des activités avec les documents de planification
 10. Situation des activités au regard des zones naturelles recensées
- **Titre 3 : Annexes**

Titre 1
**DESCRIPTION ET CLASSEMENT
DES ACTIVITES**

SOMMAIRE TITRE 1

DESCRIPTION ET CLASSEMENT DES ACTIVITES

LETTRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

1. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT	7
2. PRESENTATION DE LA SOCIÉTÉ	9
2.1. HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ.....	9
2.2. ELÉMENTS GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ.....	9
2.3. ACTIVITÉS PRINCIPALES ET MARCHÉS.....	10
3. SITUATION DE L'INSTALLATION	11
3.1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE.....	11
3.1.1. Localisation de la commune.....	11
3.1.2. Localisation du site.....	12
3.2. SITUATION CADASTRALE.....	13
4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET DES ACTIVITES	15
4.1. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....	15
4.1.1. Zones d'activités.....	15
4.1.2. Les bâtiments.....	16
4.1.3. La voirie.....	16
4.1.4. Les espaces verts.....	16
4.1.5. Plan d'ensemble.....	16
4.2. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS.....	17
4.2.1. Nature des activités.....	17
4.2.2. Volume des activités.....	17
4.2.3. Organisation de l'entreprise.....	18
4.3. DÉTAIL DES ACTIVITÉS.....	20
4.3.1. La scierie.....	20
4.3.2. La fabrication de caisses et palettes.....	23
4.4. ACTIVITÉS CONNEXES.....	24
4.4.1. Maintenance du matériel.....	24
4.4.2. Travail des métaux (affûtage).....	24
4.4.3. Energies.....	24
4.4.4. Installations de compression.....	25
4.5. STOCKAGES.....	26
4.5.1. Bois stocké sur site.....	26
4.5.2. Plastiques stockés sur le site.....	27
4.5.3. Papiers / cartons stockés sur le site.....	27
4.5.4. Autres consommables solides.....	27
4.5.5. Hydrocarbures liquides.....	27
4.5.6. Consommables gazeux.....	27
5. CLASSEMENT DES ACTIVITES	28
5.1. SITUATION ADMINISTRATIVE.....	28
5.2. CLASSEMENT DES ACTIVITÉS.....	28
5.2.1. Activités ICPE soumises à Enregistrement.....	28
5.2.2. Activités ICPE soumises à déclaration.....	28
5.2.3. Activités ICPE non classables.....	29
5.2.4. Tableau récapitulatif des activités classées.....	30

Figures

Figure 1 : Localisation de la commune de Cosne Cours-sur-Loire	11
Figure 2 : Localisation du site.....	12
Figure 3 : Localisation du site.....	13
Figure 4 : Localisation du site.....	13
Figure 5 : Organigramme de la scierie BONNET	19
Figure 6 : Poste de distribution de carburant	25

LETTRE DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

PRÉFECTURE DE LA NIEVRE
Guichet Unique ICPE et Pôle enquêtes
publiques
40, rue de la Préfecture
58026 NEVERS CEDEX

Objet : Demande d'enregistrement d'une activité – Site de Cosne Cours-sur-Loire.

Monsieur le Préfet,

Je soussigné, Christophe BONNET, agissant en qualité de Gérant de la SARL BONNET,

ai l'honneur de solliciter l'enregistrement de notre activité de travail du bois au titre des articles L.512-7 à L.517-7-7 (Livre V, Titre I^{er}) du Code de l'environnement.

Notre demande concerne les opérations de sciage de bois, et d'assemblage de caisses et palettes que nous conduisons sur notre site de Cosne Cours-sur-Loire (58200).

Notre exploitation est régie actuellement par un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 02/07/04, au titre de la rubrique n°2410 (travail du bois) de la nomenclature des Installations Classées. En raison de la modification de cette rubrique en septembre 2014, notre activité de travail du bois relève désormais du régime de l'enregistrement.

Compte tenu de notre récente extension et de la construction d'un nouvel atelier (2013), nous procédons, par la présente, à la demande de régularisation de notre situation administrative. Notre demande est établie conformément aux articles R. 512-46-1 à 30 du code de l'environnement.

Concernant le plan d'ensemble du site, je sollicite également une dérogation pour l'utilisation de l'échelle réduite 1/1000, en lieu et place de l'échelle 1/200 requise à l'article R. 512-46-4 du code de l'environnement, ce afin de faciliter la manipulation et l'édition de ce plan.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

Christophe BONNET,
Gérant



1. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT

La société est spécialisée dans la production de bois de charpente et dans la fabrication de caisses et palettes en bois. Elle est implantée sur le site des Beaubutaines depuis 1997. Auparavant, la scierie occupait des locaux situés dans le centre de Cosne-sur-Loire, près du stade.

L'établissement fonctionne actuellement sous l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 2004-P-1958 du 02/07/2004.

La scierie BONNET a souhaité s'étendre en 2013 de manière à réorganiser son outil de travail. Cette extension s'est faite par l'acquisition d'un terrain mitoyen du site actuel, d'une superficie d'environ 4 700 m² et par le remplacement d'une partie du parc machines, portant la puissance totale installée à 500 kW (au lieu de 238 kW autorisés actuellement).

Le projet a été identifié par l'inspection des installations classées comme présentant un « changement notable » des activités autorisées, justifiant une nouvelle demande d'autorisation d'exploiter.

Depuis le 05 septembre 2014, l'activité de travail du bois n'est plus soumise à autorisation mais à enregistrement. En conséquence, l'inspection des installations classées a demandé que la régularisation se fasse sous la forme d'une demande d'enregistrement. Cette demande fait l'objet du présent dossier.

Extrait de l'article R. 512-46-3 du code de l'environnement :

(...) il est remis une demande, en trois exemplaires (...) qui mentionne :

1° S'il s'agit d'une personne physique, ses nom, prénoms et domicile et, s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination ou sa raison sociale, sa forme juridique, l'adresse de son siège social ainsi que la qualité du signataire ;

2° L'emplacement sur lequel l'installation doit être réalisée ;

3° La description, la nature et le volume des activités que le demandeur se propose d'exercer ainsi que la ou les rubriques de la nomenclature dont l'installation relève.

2. PRESENTATION DE LA SOCIETE

2.1. HISTORIQUE DE LA SOCIETE

L'activité de travail du bois au sein de la famille BONNET remonte à huit générations (début estimé à 1864).

1939 : Implantation de l'activité à Cosne-sur-Loire

1997 : Déplacement de l'activité sur le site des Beaubutaines, ancienne entreprise de transport, stockage et négoce de grumes

2.2. ELEMENTS GENERAUX DE LA SOCIETE

Raison sociale	SARL BONNET
Forme juridique	Société A Responsabilité Limitée
Groupe d'appartenance	/
Capital social	7622.45 €
Siège social	Les Beaubutaines – Cosne-sur-Loire
Activités principales	Fabrication d'emballages en bois (palettes, caisses) et de bois de charpente
Code NAF	1624Z
SIRET	322 132 226 00026 1624Z
Téléphone	03 86 28 14 05
Télécopie	/
Effectif	10 (01/03/13)
Chiffre d'affaires net	1 066 408 € (exercice au 30/06/2013)
Gérant	Christophe BONNET

Dossier de demande d'autorisation :

Signataire de la demande d'autorisation :	Christophe BONNET, Gérant
Personnes en charge du dossier : Tél. :	Christophe BONNET, Gérant 06 82 30 25 93
Consultant extérieur :	Institut technologique FCBA
Tél. : Courriel :	Vincent QUINT, Chargé environnement industriel 01 40 19 48 25 vincent.quint@fcba.fr

2.3. ACTIVITES PRINCIPALES ET MARCHES

La scierie BONNET est spécialisée dans la production de bois de charpente et dans la fabrication de caisses et palettes en bois. Les essences les plus utilisées sont le douglas et chêne.

Parmi ses clients professionnels, on peut citer par exemple :

- BURBAN PALETTES
- VAM DRILLING
- MALVICHE SA
- PARAGON TRANSACTION
- ARDI
- LASCAD
- CFP MORIN PARQUET
- COMAP
- MADDES EON

La société fait également de la vente aux particuliers ainsi qu'aux artisans locaux (sciages à façon).

3. SITUATION DE L'INSTALLATION

3.1. LOCALISATION GEOGRAPHIQUE

3.1.1. Localisation de la commune

La commune de Cosne Cours-sur-Loire est située en limite ouest du département de la Nièvre (58) et de la région Bourgogne. La ville est à environ 50 km au nord de Nevers, en bordure de l'autoroute A77 conduisant à Paris.

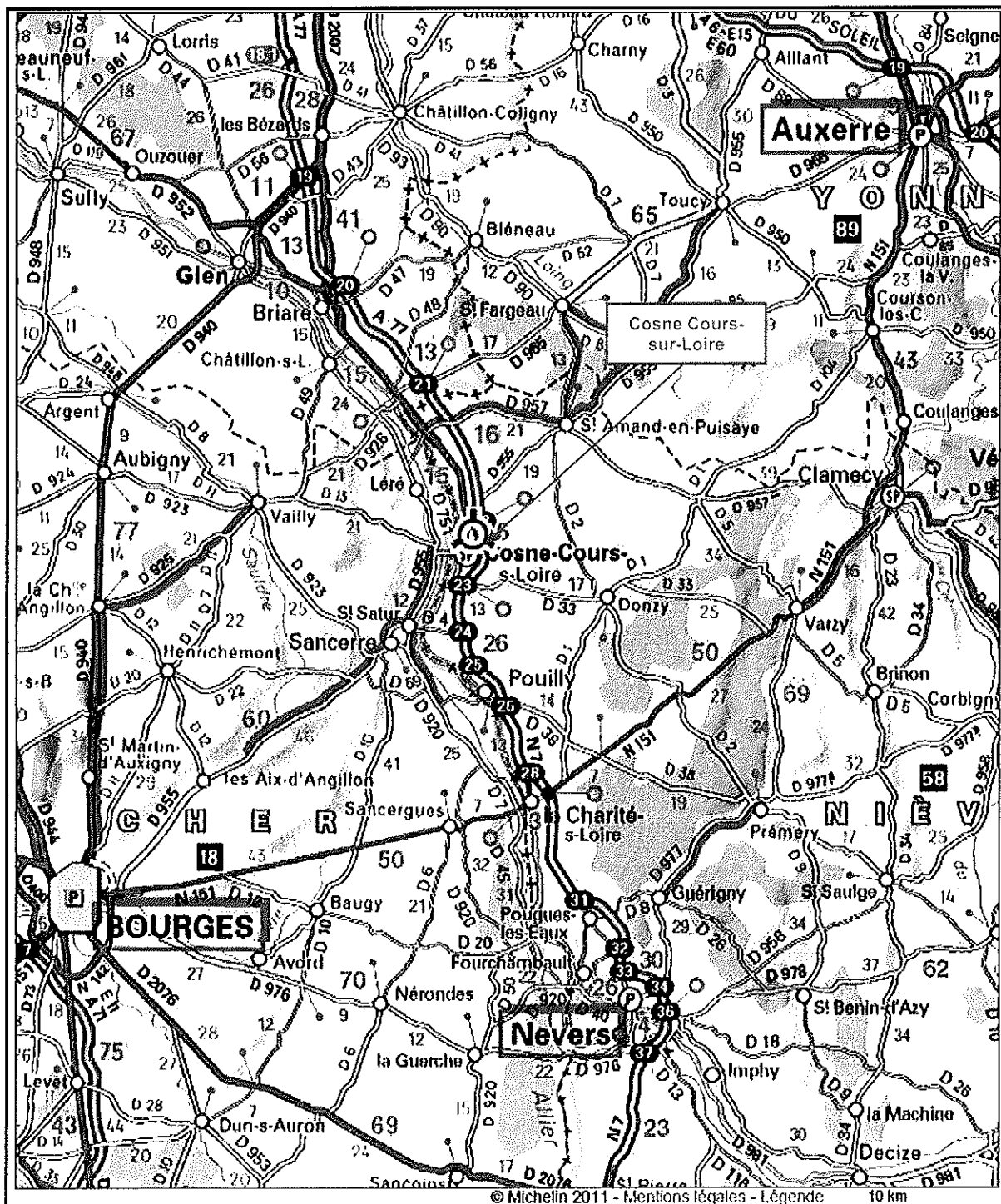


Figure 1 : Localisation de la commune de Cosne Cours-sur-Loire

Source : site Internet <http://www.viamichelin.fr>

3.1.2. Localisation du site

Le site est implanté dans le finage sud de l'agglomération de Cosne Cours-sur-Loire, à 200 m à l'est de l'autoroute A77. Il se trouve à environ 60 km au nord de Nevers.

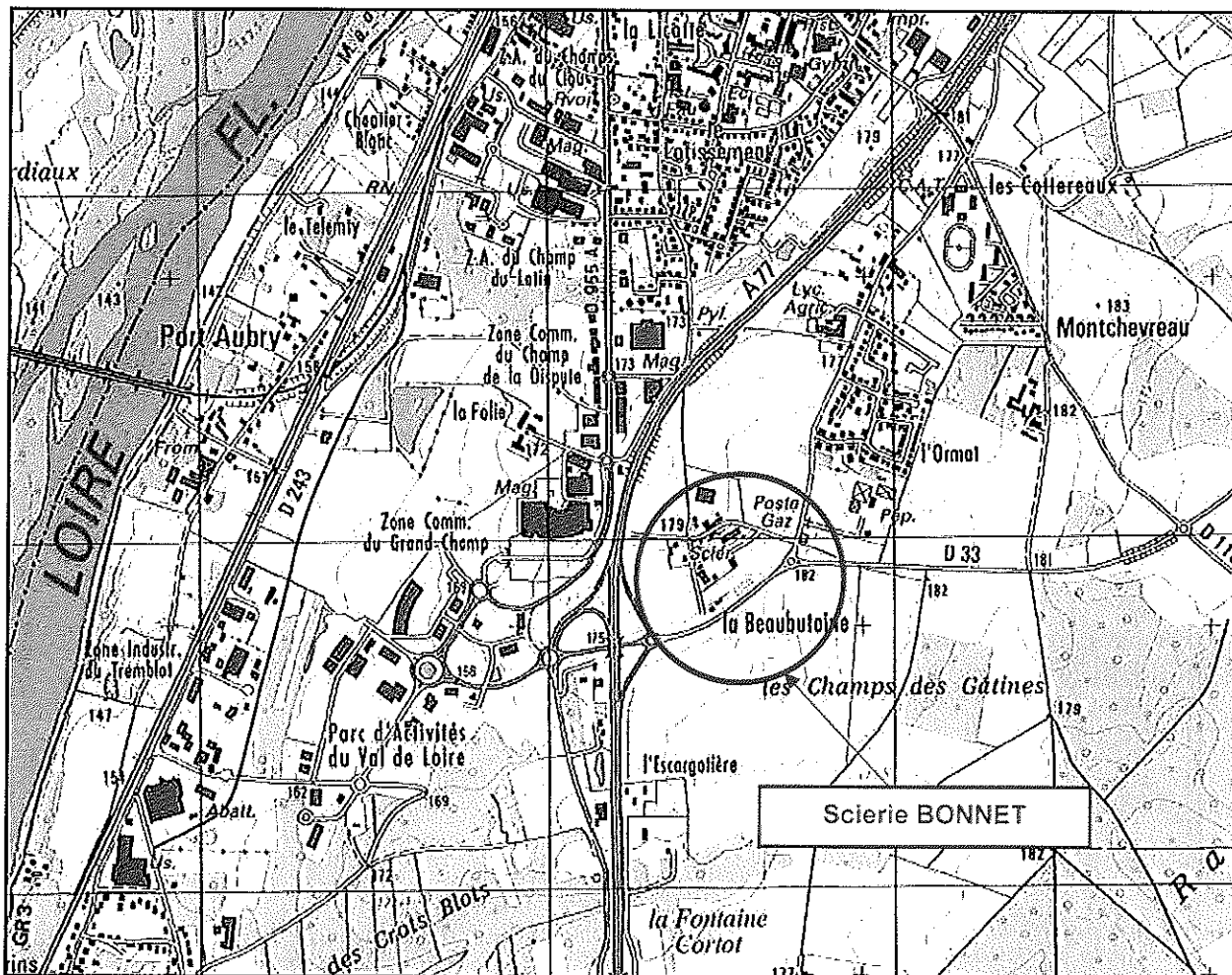


Figure 2 : Situation géographique du site

Source : Carte IGN 25220 - 1/25 000

Selon le quadrillage kilométrique LAMBERT, les coordonnées du site sont :

PROJECTION	X	Y
Lambert II Etendu	1 694 522	6 242 803

L'altitude moyenne est estimée sur la carte à 180 m.

Le site est enserré entre le chemin des Champs des Gâtines et la voie communale n° 3 qui dessert les habitations du hameau. L'accès des bureaux s'effectue par le premier tandis que les camions de livraison et expédition empruntent la seconde.

L'extension du site s'est effectuée sur une parcelle limitrophe, au sud du terrain actuel.



Figure 3 : Vue aérienne éloignée du site
(Source : Demande de permis de construire SARL L'agence Sébastien BORDIER)

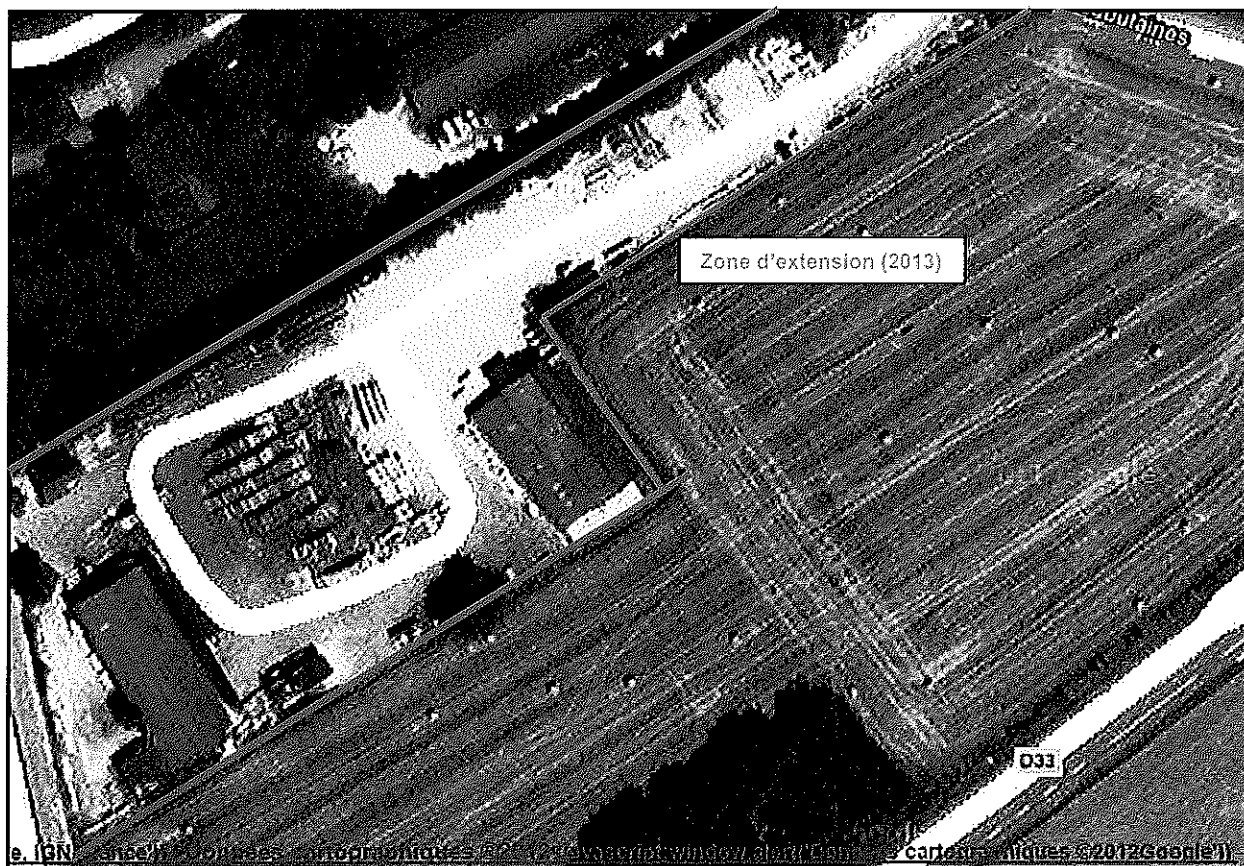


Figure 4 : Vue aérienne rapprochée du site
Source : site Internet <http://www.mairie-cosnesurloire.fr/infos-pratiques/plan-de-la-ville.html>

3.2. SITUATION CADASTRALE

Le site occupait initialement une seule parcelle : ZC n° 6.
L'extension porte sur la parcelle ZC n° 135 (issue du récent découpage de la parcelle ZC n° 132).

L'emprise totale du site est actuellement cadastrée ainsi :

Emprise du site	Commune	Propriétaire	Section cadastrale	Numéro de parcelle	Contenance cadastrale concernée
Initiale	Cosne Cours	SARL BONNET	ZC	6	1 ha 09 a 85 ca
Extension	Cosne Cours	SARL BONNET	ZC	135	0 ha 46 a 78 ca
Totale avec extension	-	-	-	-	1 ha 56 a 63 ca

La superficie totale des terrains représente 15 663 m² soit environ 1,6 hectare. L'ensemble appartient à la société BONNET.

Un plan de situation cadastral est fourni en titre 5 (Plans).

4. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS ET DES ACTIVITES

4.1. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

4.1.1. Zones d'activités

Les zones d'activité sont réparties comme suit :

Zones d'activité		Superficie dédiée (m ²)		
		Initial	Extension	Totale
1. Surfaces bâties	Total bâti	825	1 300	2 125
A. Atelier Montage caisses (ancien atelier sciage)		525	-	525
B. Atelier assemblage palettes / caisses		275	-	275
C. Nouveau bâtiment de sciage		-	1300	1300
D. Bureaux		25	-	25
2. Surfaces non bâties	Total non bâti	10 160	3 378	13 538
Voirie (pistes de circulation, zones de stationnement)		1 500	800	2 300
Espaces en végétation		3 000	400	3 400
Autres (zones de stockage de bois, sol à l'état naturel)		5 660	2 178	7 838
Total des surfaces 1 + 2		10 985	4 678	15 663

Avec l'extension (4 678 m², dont 1 300 bâtis), le site est passé de 10 985 m² à 15 663 m² (dont 2 125 m² bâtis).

A l'issue de l'extension, l'atelier initial de sciage a été réaffecté en zone de montage des caisses.

4.1.2. Les bâtiments

4.1.2.1. Bâti initial

Les deux bâtiments principaux présentent les caractéristiques constructives suivantes :

	Structure	Parois	Couverture
Montage caisses	Métallique	Parpaings Bardage métallique et bois Surfaces vitrées	Toiture 2 pans à tôles métalliques
Montage palettes	Métallique et bois	Parpaings Bardage métal / résine / bois	Toiture 2 pans à tôles métalliques

4.1.2.2. Bâti extension

	Structure	Parois	Couverture
Scierie	Bois lamellé collé	Parpaings Bardage bois type douglas	Bac acier 2 pans, simple peau

4.1.3. La voirie

4.1.3.2. Initiale

La voirie initiale est composée d'une couche de grave tout-venant stabilisée.

Un portail « VL », coté chemin du champ des Gâtines, destiné aux membres du personnel, aux clients et aux visiteurs permet de pénétrer sur le site.

4.1.3.2. Extension

La voirie nouvelle prolonge celle initiale et présente la même composition (grave tout-venant stabilisée).

Un portail « PL », côté voie communale, réservé aux approvisionnements et aux expéditions, est aménagé face au pignon nord-est du nouveau bâtiment.

4.1.4. Les espaces verts

Les espaces verts se distribuent en périphérie du site, en particulier en limite nord du site (côté exploitant agricole et riverains) et en limite sud (côté chemin des Champs des Gâtines et terrain cultivé).

4.1.5. Plan d'ensemble

Un plan d'ensemble du site au 1/1000 est fourni au titre 5 (Plans) du dossier.

La scierie BONNET sollicite pour ce plan une dérogation pour l'utilisation de l'échelle réduite 1/1000, en lieu et place de l'échelle 1/200 requise à l'article R. 512-6, du code de l'environnement, ce afin de faciliter la manipulation et l'édition de ce plan.

4.2. DESCRIPTION DES ACTIVITES

4.2.1. Nature des activités

Les activités principales exercées sur le site sont :

- le stockage de bois (grumes, billons, sciages, bois de charpente, caisses et palettes, produits connexes),
- le sciage de bois,
- le broyage des dosses et délignures,
- l'assemblage de caisses et palettes.

La fabrication de caisses et palettes constitue l'essentiel de la production (75 %) ; les essences utilisées sont variées (pin, peuplier, acacia...)

Les bois de charpente représentent le reste de la production (25 %) ; les essences utilisées sont le douglas principalement, ainsi que le chêne.

Les activités supports, nécessaires au bon fonctionnement de l'unité de production concernent l'entretien :

- affûtage des outils de coupe,
- entretien des machines et des engins,
- la collecte et le transport des sciures et plaquettes

Le détail des activités est fourni ci-après au § 4.3.

4.2.2. Volume des activités

Sur l'exercice 2010 (du 01/07/2010 au 30/06/2011), la scierie a transformé 5 900 m³ de bois pour une production de sciages et palettes 4 185 m³. La production s'est accrue de 12 % sur l'exercice 2011 et d'environ 10 % sur l'exercice 2012 (perte de 4 % liée à l'investissement en temps sur les travaux de préparation du projet).

Matières premières	Quantités annuelles 2010 (Volume de bois en m³ réels)
Grumes/billons	5900 m ³ réels

Produits (finis et semi-finis)	Quantités annuelles 2010 (Volume de bois en m³ réels)
Sciages / bois de charpente	1080 m ³
Palettes/caisses	3105 m ³

Produits connexes	Quantités annuelles 2010 (Volume de bois en m³ apparents)
Plaquettes	6400 m ³
Sciures (et copeaux)	2707 m ³
Chutes courtes	405 m ³

4.2.3. Organisation de l'entreprise

4.2.3.1. Répartition de l'effectif et des fonctions

La scierie BONNET employait, au 1^{er} mars 2013, un effectif de 10 personnes réparties ainsi :

Catégorie	Femmes	Hommes	Effectif total
Administratif	1	-	1
Production	-	8	8
Commercial	-	-	-
Gérant	-	-	1
Total	1	8	10

En période de forte activité, la scierie BONNET peut avoir recours à du personnel intérimaire.

4.2.3.2. Horaires de fonctionnement

Le site fonctionne en continu, du lundi matin au vendredi midi.
Les horaires d'ouverture sont : 7H30 – 11H55 / 13H30 – 17H15

4.2.3.3. Organigramme de la scierie BONNET

Cf. page suivante

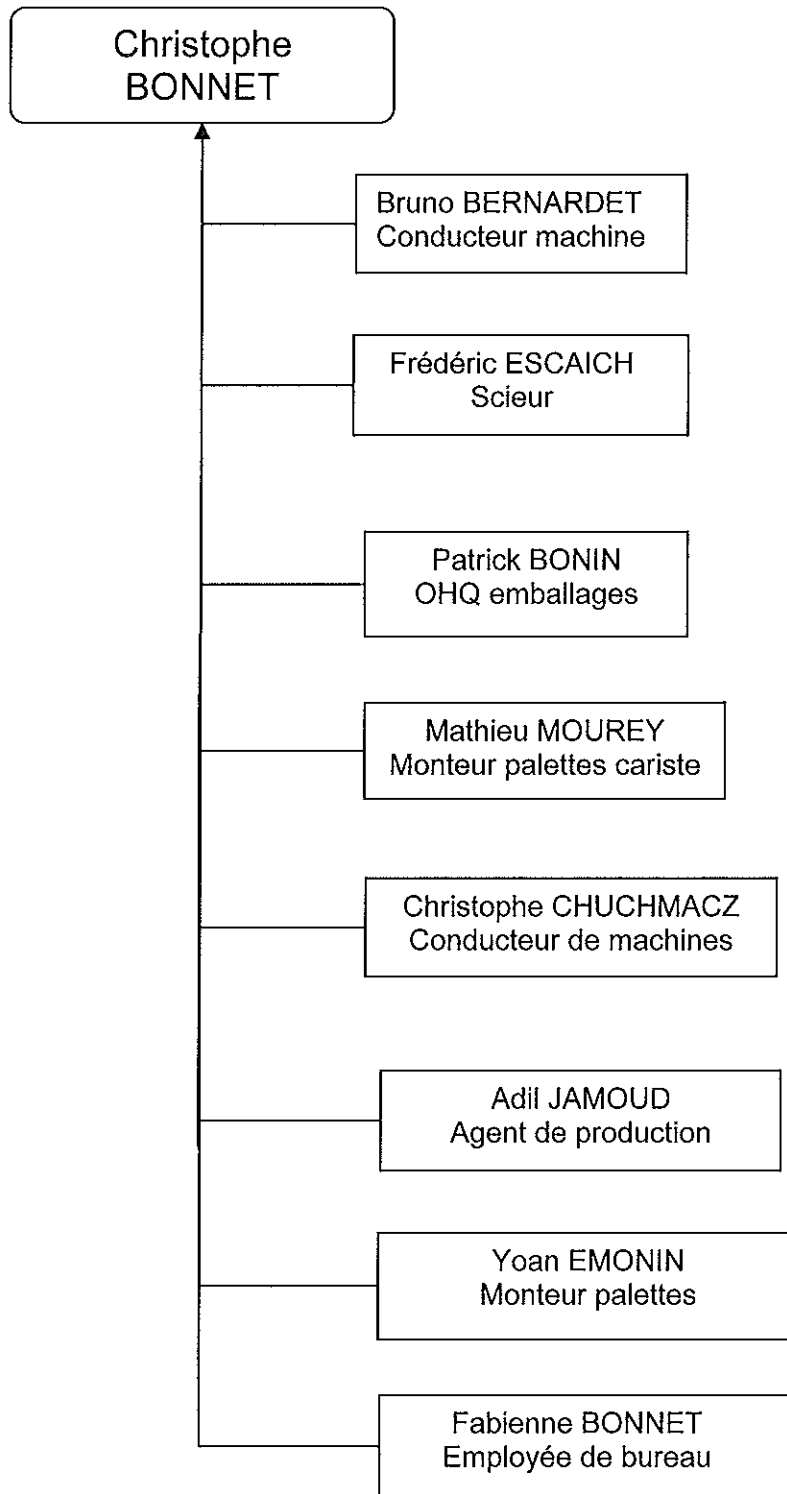


Figure 5 : Organigramme de la scierie BONNET

4.3. DETAIL DES ACTIVITES

4.3.1. La scierie

L'activité en scierie comprend les opérations suivantes :

- l'approvisionnement en grumes et billons
- le tronçonnage des grumes en billons
- l'usinage du bois (sciage, rabotage)
- le stockage des sciages
- l'expédition

4.3.1.1. L'approvisionnement en grumes et billons

Les grumes et billons sont livrés quotidiennement sur le site par grumiers. Le parc à grumes est localisé en partie nord-est du site, près de l'entrée PL.

Les grumes (chêne et douglas) sont tronçonnées en billons sur le parc à grumes ; ils y sont stockés temporairement le temps d'être reprises par chariot automoteur pour être emmenés vers le hall de sciage.

4.3.1.2. Le travail mécanique du bois

Le parc machines qui compose le nouvel atelier de sciage comprend les équipements suivants :

Type de machine	Marque	Puissance (kW)	Remarques
Treuil aménagé	LBL	44	Machine neuve
Fraisage	LBL	90	Machine neuve
Bati scie de tête	LBL	90	Machine neuve
Déligneuse	OXIA LBL	110	Machine neuve
Tronçonneuse	CAPE	30	Machine de l'ancien atelier
Déligneuse	COSTA	110	Machine de l'ancien atelier
Puissance totale	-	474	-

Le travail du bois relève de la rubrique ICPE 2410.

4.3.1.3. Les sciages

Les sciages sortant de l'atelier sont répartis sur les différentes zones de stockages extérieures du site, en fonction de leur utilisation future : soit destinés directement à la vente (bois de charpente, sciages à façon...), soit destinés à alimenter l'atelier de montage des caisses ou celui d'assemblage des palettes.

4.3.1.3. Les produits connexes

Les sciures sont captées aux sources d'émission sur les machines via un réseau de gaines d'aspiration. Elles sont récupérées en partie nord-est du nouveau bâtiment par un cyclone et stockées dans un box dédié qui est aménagé juste au droit du cyclone.

Le débit d'aspiration au niveau du collecteur principal (\varnothing 680 mm) est de 28 204 m³/h, et permet de garantir une vitesse minimale de 22 m/s.

Le cyclone est de type 2600 SP. Il fonctionne en dépression, le ventilateur (55 kW) étant placé en aval de la sortie du cyclone, sur le portique métallique de support. Le rejet d'air dépoussiéré s'effectue en toiture par une cheminée coudée à 90 degrés et orientée vers le nord. Le plan d'implantation de l'installation est joint en page suivante.

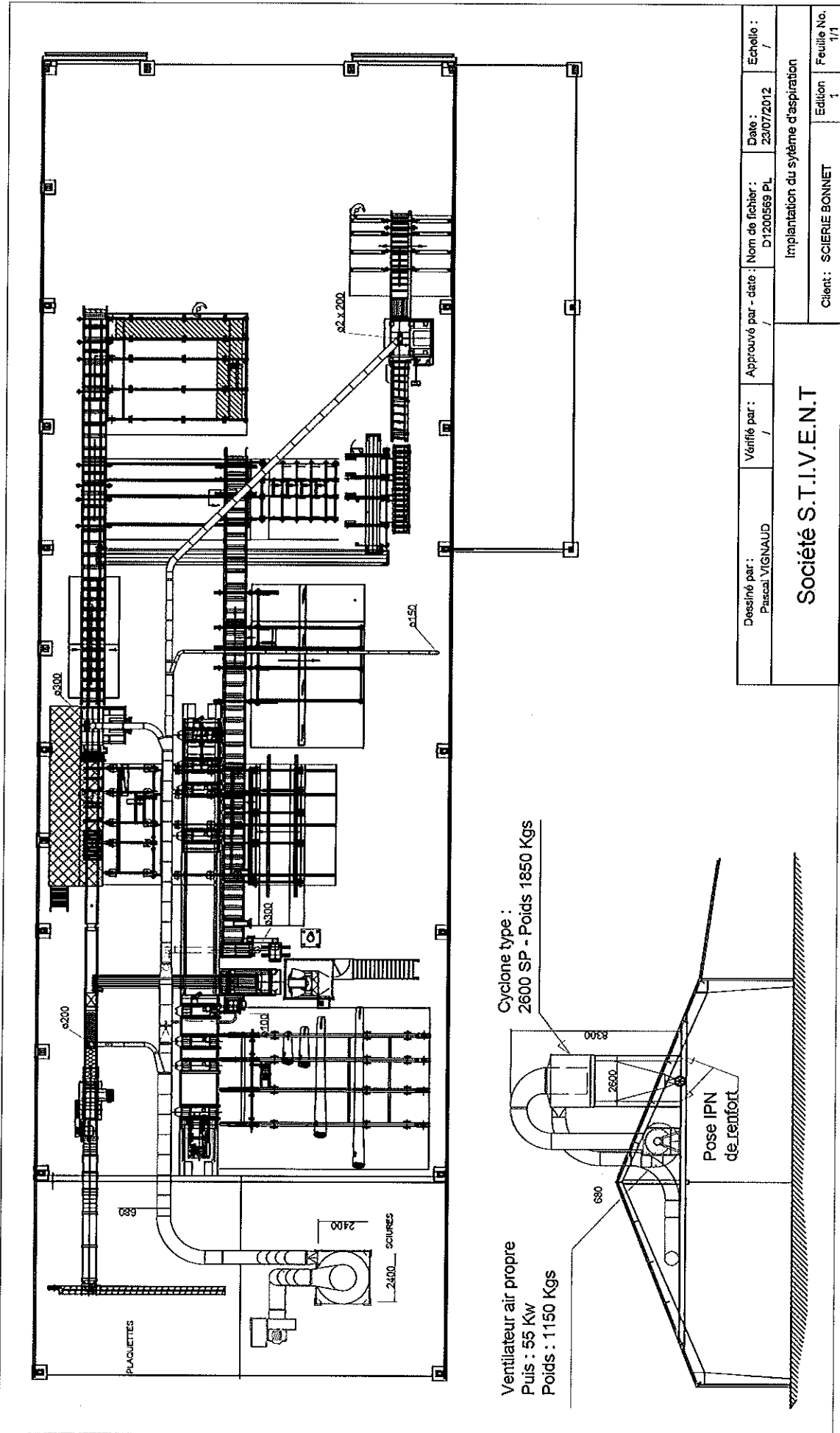
Les dosses et délignures sont dirigées automatiquement depuis la ligne de sciage vers un broyeur, qui est installé dans un local dédié, à l'intérieur du hall de sciage (angle est du bâtiment). Le broyeur présente les caractéristiques suivantes :

Type de machine	Marque	Puissance (kW)	Remarques
Broyeur à tambour	HOLZMATIC	55,0	Machine de l'ancien atelier
Convoyeur plaquettes	LBL	5,5	Machine neuve
Puissance totale	-	60,5	-

Le broyage de matières végétales relève de la rubrique ICPE 2260.

Les broyats (plaquettes) sont repris en sortie de broyeur par un convoyeur montant, puis par une vis horizontale de répartition alimentant par gravité un box dédié, adjacent à celui des sciures.

Les chutes courtes sont regroupées dans une benne métallique de 90 m³ placée à proximité de l'atelier.



4.3.2. La fabrication de caisses et palettes

L'activité de fabrication des caisses et palettes comprend les opérations suivantes :

- l'assemblage par clouage des caisses et palettes
- le stockage des produits finis
- l'expédition

4.3.2.1. Les caisses

Cette activité se réduit à environ 2 heures de production par mois.

Les caisses sont assemblées dans l'ancien atelier de scierie, réaffecté pour cette activité. Les machines à bois qui sont utilisées sont les suivantes :

Type de machine	Marque	Puissance (kW)	Remarques
Scie à panneaux	ALTENDORF	2,5	Machines existantes
Rogneuse (scie radiale)	STROMAB	2,0	
Puissance totale	-	4,0	-

Le travail du bois relève de la rubrique ICPE 2410.

Les caisses produites sont emportées ou expédiées dès leur assemblage. Il n'y a pas de stockage de caisses sur site.

4.3.2.2. Les palettes

Les palettes sont assemblées dans l'atelier montage. Les machines qui y sont utilisées seront les suivantes :

Type de machine	Marque	Puissance (kW)	Remarques
Cloueuse à panneaux	BOSTICH	1,0	Machines existantes
Cloueuse vrac à semelles	PLATON	10,0	
Cloueuse à panneaux	SOFRAGRAF	1,0	
Machine à couper les dés	STORTI	7,5	
Machine à assembler	SOFRAGRAF	1,0	
Tapis évacuation	-	2,0	Machine nouvelle
Puissance totale	-	22,5	-

Le travail du bois relève de la rubrique ICPE 2410.

Les palettes fabriquées sont stockées sur une aire dédiée face à l'atelier montage.

4.4. ACTIVITES CONNEXES

4.4.1. Maintenance du matériel

La maintenance des machines est réalisée sur place dans l'atelier Mécanique situé dans le bâtiment de l'ancienne scierie.

L'entretien des deux engins de manutention s'effectue sur site dans l'atelier Mécanique.

4.4.2. Travail des métaux (affûtage)

L'affûtage s'effectue dans un atelier dédié côté du local broyeur dans le nouveau bâtiment. La machine fixe utilisée à cet effet sur le site est la suivante :

Type de machine	Marque/Repère	Puissance (kW)	Utilisation
Affuteuse	ALLIGATOR	1	affutage
Puissance totale	-	1	-

Le travail des métaux relève de la rubrique ICPE 2560.

4.4.3. Energies

4.5.4.1 Alimentation électrique

La scierie BONNET est raccordée au réseau de distribution d'électricité par un nouveau poste de livraison qui a été créé à l'angle nord du site lors des travaux d'extension.

L'ancien poste de livraison (près des bureaux) sert désormais de point de dérivation pour maintenir l'alimentation des installations à l'ouest du site (ancien bâtiment scierie et bureaux).

L'alimentation au poste de transformation s'effectue en 20 000 V. La puissance souscrite est de 800 KVA (contre 400 KVA auparavant avant extension).

Marque/Repère	Puissance (KVA)	Fluide diélectrique (nature et quantité)	Localisation
LEROY SOMMER	800	Huile non halogénée	Angle nord du site

Le fluide diélectrique du nouveau transformateur (comme de l'ancien) est de l'huile non halogénée. Cet appareil n'est donc pas concerné par la rubrique ICPE 1180 (polychlorobiphényles et polychloroterphényles).

4.5.4.2. Poste de distribution de carburant

L'entreprise utilise le gazole non routier (GNR) pour le fonctionnement des deux engins de manutention à moteur Diesel. Le site dispose d'un poste de distribution installé dans l'atelier Mécanique, et constitué de :

- une cuve aérienne de 1 500 l double paroi,
- une pompe de distribution d'un débit de 56 l/min maximum, soit 3,36 m³/h,
- un tuyau de distribution de 4 m de longueur,
- un pistolet à arrêt automatique,
- un compteur de débit analogique,
- un détecteur de niveau de carburant.

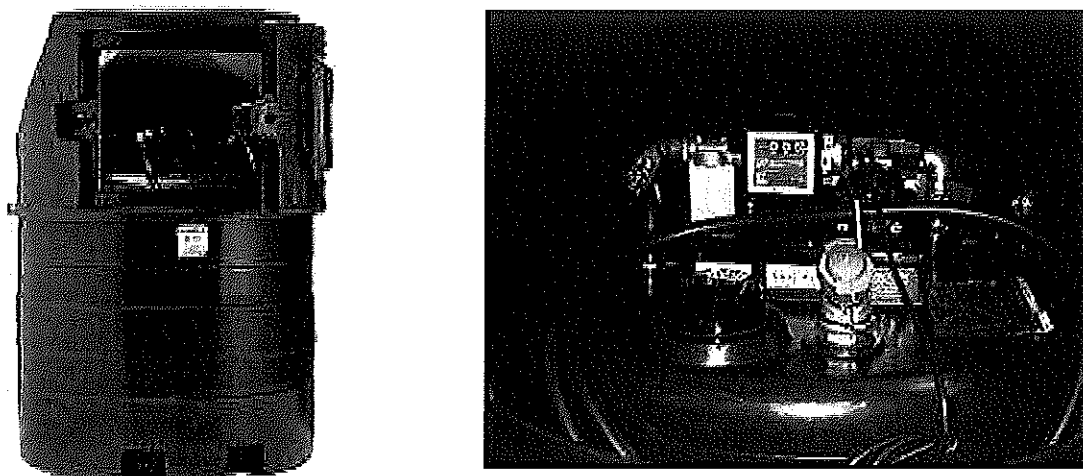


Figure 6 : Poste de distribution de carburant

La distribution de carburant relève de la rubrique ICPE 1435.
 Le volume annuel de carburant distribué est de 10 000 litres, soit 2 000 litres une fois ramené à la catégorie de référence :

Produit	Volume distribué (m ³ /an)	Catégorie*	Coefficient*	Volume distribué équivalent* (m ³ /an)
Gazole non routier	10	C	1/5	2

* selon la rubrique 1430

4.4.4. Installations de compression

La Scierie BONNET disposera de 3 compresseurs d'air (à vis) :

Marque	Type	Puissance (kW)	Remarques
COMPAIR L30	Clouage	5,5	Secours
FOG	Caisses	7,5	-
Centrale d'air	Sciage	30	-
MAUGUIERE	Clouage	15	-
Puissance totale	-	58	-

Cette activité n'est désormais plus classable au titre de la rubrique 2920 de la nomenclature ICPE (décret n° 2010-1700 du 30/12/10).

4.5. STOCKAGES

4.5.1. Bois stocké sur site

Les matières premières :

Réf. plan	Produit stocké	Destination	Conditions de stockage	Volume réel maxi m ³ réels	Volume apparent maxi		
					Volume app. maxi m ³ app.	Superf. m ²	Hauteur maxi m
1	Grumes chêne	Bois de charpente	Vrac	60	250	100	2,5
2	Grumes douglas	Bois de charpente	Vrac	50	160	80	2
3	Grumes douglas sur bille	Bois de charpente	Vrac	3	10	10	1
4	Billons peuplier	Caisses et palettes	Empilage	70	128	64	2
	Billons pins	Caisses et palettes	Empilage	120	208	104	2
5	Billons pins	Caisses et palettes	Empilage	70	150	75	2
Total				373	906		-

Les sciages, produits semi-finis et finis :

Réf. plan	Produit stocké	Destination	Conditions de stockage	Volume réel maxi m ³ réels	Volume apparent maxi		
					Volume app. maxi m ³ app.	Superf. m ²	Hauteur maxi m
6	Plots et charpente	Assemblage palettes	Sur lattes	15	130	-	1
7	Sciages à palettes	Assemblage palettes	Sur châssis	15	130	52	2,5
8	Palettes finies	Expédition	Empilage	40	416	160	2,6
9	Commande clients Bois de charpente	Expédition	Empilage	30	200	200	1
10	Sciages à palettes	Assemblage palettes	sur lattes	80	750	300	2,5
11	Sciages à palettes	Assemblage palettes	sur lattes	15	40	33	1,2
12	Sciages clients (commande gros volume >1,5 m3)	Expédition	Empilage	15	35	28,8	1,2
13	Divers	Showroom	Rayonnage	5	56	56	1
14	Planches et lattes	vente	Sur lattes	20	72	60	1,2
Total				235	1828		

Les connexes :

Réf. plan	Produit stocké	Destination	Conditions de stockage	Volume réel maxi m ³ réels	Volume apparent maxi		
					Volume app. maxi m ³ app.	Superf. m ²	Hauteur maxi m
20	Plaquettes	Recyclage externe (VEOLIA)	Vrac Box dédié	35	100		
21	Sciures (et copeaux)	Recyclage externe (VEOLIA ; RBM)	Vrac Box dédié	35	100		
22	Chutes courtes	Recyclage externe (VEOLIA)	Vrac 2 bennes	20	60		
Total				90	260		

Le stockage de bois relève de la rubrique ICPE 1532.

La quantité totale de bois stockée sur le site est de 2 994 m³ apparents, arrondis à 3 000 m³.

Les zones dédiées au stockage de bois sont mentionnées sur le plan d'ensemble, en Titre 2 du dossier

4.5.2. Plastiques stockés sur le site

Produit stocké	Localisation	Utilisation	Conditions de stockage	Quantité maxi stockée m ³	Conso. annuelle m ³ /an
Feuillards plastiques	Atelier assemblage caisses	Conditionnement	Rouleaux	0,5	2

Le stockage de produits en plastique relève de la rubrique ICPE 2663.
La quantité maximale de matière plastique stockée sur le site est de 0,5 m³ arrondi à 1 m³.

4.5.3. Papiers / cartons stockés sur le site

Produit stocké	Localisation	Utilisation	Conditions de stockage	Quantité maxi stockée m ³	Conso. annuelle m ³ /an
Papier kraft	Atelier assemblage caisses	Fond de caisses	Rouleaux	1	4

Le stockage de papier relève de la rubrique ICPE 1530.
La quantité maximale de papier stockée sur le site est de 1 m³.

4.5.4. Autres consommables solides

Produit stocké	Localisation	Utilisation	Conditions de stockage	Quantité maxi stockée	Conso annuelle
Rouleaux de pointes	Bât clouage	Montage palettes	Cartons	160 cartons	420 cartons
Lames circulaires	Bât sciage	Sciage	Cartons	24 lames	96 lames

4.5.5. Hydrocarbures liquides

Hydrocarbures	Bâtiment	Conditionnement	Consommation annuelle (litres/an)	Quantité maxi stockée (litres)
Huiles, lubrifiants	Atelier sciage	Bidon, fût	60	250
GNR	Atelier sciage	Cuve	10 000	1 500
Volume total			/	1 750

Le stockage de produit inflammable relève de la rubrique ICPE 1432.
La quantité maximale d'hydrocarbures liquides stockée sur le site est de 1,75 m³, soit une capacité totale équivalente est de 0,35 m³ :

Produit	Quantité maxi stockée (m ³)	Catégorie*	Coefficient*	Capacité équivalente* (m ³)
Huiles, lubrifiants	0,250	C	1/5	0,05
GNR	1,500	C	1/5	0,30
Volume total :	1,750	/	/	0,35

* selon la rubrique 1430

4.5.6. Consommables gazeux

Il ne sera pas stocké de composé gazeux sur le site.

5. CLASSEMENT DES ACTIVITES

5.1. SITUATION ADMINISTRATIVE

Les documents relatifs à l'exploitation du site au regard de la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement sont les suivants :

Année	Document	Objet
2004	Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter n° 2004-P-1958 du 02/07/2004	Poursuite de l'exploitation d'une activité de sciage de bois d'essences diverses pour monter des palettes ou des caisses dans son établissement situé Les Beaubutaines, sur le territoire de la commune de Cosne Cours-sur-Loire: Agrandissement. Rubriques ICPE concernées : - 2410-1 (travail du bois) : 238 kW – régime Autorisation - 1530-2 (dépôt de bois) : 1000 m3 régime Déclaration
2000	Récépissé préfectoral de déclaration du 15/11/2000	Document non disponible

5.2. CLASSEMENT DES ACTIVITES

Les différentes activités exercées au sein de l'établissement et recensées sur la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sont détaillées ci-après. Elles sont regroupées dans un tableau de récapitulatif en fin de chapitre.

5.2.1. Activités ICPE soumises à Enregistrement

Rubrique	Désignation de l'activité	Nature et volume des activités	Localisation
2410-B1	Ateliers où l'on travaille le bois ou matériaux combustibles analogues. B. Autres installations que celles visées au A, la puissance de l'ensemble des machines présentes dans l'installation qui concourent au travail du bois ou matériaux combustibles analogues étant : 1. Supérieure à 250 kW	Scierie : 474 kW Montage palettes : 22,5 kW Montage caisses: 4 kW Puissance installée maximale : 500,5 kW arrondis à 501 kW	Atelier scierie Atelier palettes Atelier caisses

5.2.2. Activités ICPE soumises à déclaration

Rubrique	Désignation de l'activité	Nature et volume des activités	Localisation
1532-3	Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant : 3. supérieur à 1 000 m ³ mais inférieur à 20 000 m ³	Grumes, billons, sciages, bois de charpente, palettes, caisses, produits connexes Quantité maximale stockée : 2 994 m ³ arrondis à 3000 m³	Répartis sur l'ensemble du site

5.2.3. Activités ICPE non classables

Rubrique	Désignation de l'activité	Nature et volume des activités	Localisation
2260-2	Broyage, concassage, criblage... des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226. La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant inférieure à 100 kW.	1 Broyeur et 1 convoyeur Puissance installée maximale : 60,5 kW	Atelier scierie
1432-2	Liquides inflammables (stockage en réservoirs manufacturés de) 2. Stockage de liquides inflammables visés à la rubrique 1430 représentant une capacité équivalente totale inférieure à 10 m ³	GNR, lubrifiant (2 nd e cat.) volume maxi stocké : 1 750 l CET= 0,35 m ³ Capacité équivalente totale : 0,35 m³	Atelier Mécanique
1435	Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs. Le volume annuel de carburant (liquides inflammables visés à la rubrique 1430 de la catégorie de référence (coefficient 1)) distribué étant inférieur à 100 m ³ .	GNR (2 nd e cat.) Volume maxi distribué : 10 000 l/an CET= 2 m ³ Volume équivalent distribué : 2 m³/an	Atelier Mécanique
1530	Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume stocké étant inférieur à 1 000 m ³	Papier Kraft : 1 m ³ Quantité maximale stockée : 1 m³	Atelier montage caisses
2560	Travail mécanique des métaux et alliages B. Autres installations que celles visées au A, la puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant inférieure à 150kW	Affûteuse : 1 kW Puissance installée maximale : 1 kW	Atelier Maintenance
2663-2	Pneumatiques et produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchouc, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de) 2. Dans les autres cas (autres qu'à l'état alvéolaire et expansé) et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant inférieur à 1000 m ³	Feuillards plastiques : 0,5 m ³ Volume maximum : 0,5 m³ arrondis à 1 m³	Atelier Montage caisses